

PREPARER SA CERTIFICATION QUALIOPI

Le référentiel pas à pas

Programme

Comprendre la démarche de certification

- Les motivations du législateur
- Le schéma de la certification qualité
 - Le dossier/référentiel de certification
 - Les différents audits

Comment choisir son certificateur ?

- Les critères pour choisir son organisme certificateur

Les 32 critères du référentiel qualité

Les 32 critères seront passés en revue avec pour chacun d'entre eux :

- Comment présenter les éléments demandés pour qu'ils répondent aux exigences du nouveau référentiel ?
- Quels éléments de preuve seront considérés comme conformes ?
- Comment se préparer à l'audit de certification ?

6 participants max pour que chacun puisse s'exprimer

Des modèles vous seront envoyés après la formation

Organisation pédagogique

Travail personnel : 2,5 heures

Classe virtuelle : 3,5 heures

Positionnement, évaluations : 1 heure

Informations complémentaires

- Sanction de la formation : Attestation de présence
- Nature de la formation : Acquisition de compétences
- Moyens de la formation : Documents, Distanciel
- Evaluation : QCM

Gestion du distanciel

Travaux demandés aux participants : Etude documentaire préalable à la partie classe virtuelle (2,5 heures)

Modalités d'évaluation : QCM lors de la classe virtuelle

Encadrement travaux personnels : Contact du formateur désigné si besoin, tour de table au début de la classe virtuelle

Objectifs

Choisir son certificateur
Etre capable de préparer son audit qualité

Public

Dirigeants, gestionnaires
d'organismes de formation

Pré requis

Une expérience d'un an en formation professionnelle

Durée de la formation

1 jour (7 heures)
Travail personnel + distanciel

Dates Classe Virtuelle

5 octobre 2020 – 9h00/12h30
29 octobre 2020 – 9h00/12h30
20 novembre 2020 – 14h/17h30
10 décembre 2020 – 9h00/12h30
21 décembre 2020 – 9h00/12h30

Intervenant

Frédéric Bancel
Dirigeant de Formascope, 15 ans
d'expérience professionnelle de
directeur de centre et de
responsable formation

Contacts

Tel : 01 85 11 02 17
fbancel@formascope.com

Tarif

350 €HT par participant

BULLETIN D'INSCRIPTION / BON DE COMMANDE
PREPARER SA CERTIFICATION QUALIOP1

■ **ENTREPRISE**

Nom de l'organisme :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nom du contact : Poste :

Téléphone : E-mail :

■ **DATE CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE** :

■ **PARTICIPANTS**

Nom	Prénom	Fonction	E-mail

■ **CONDITIONS D'INSCRIPTION (Extrait des CGV)**

- Toute inscription doit être accompagnée

- Soit du règlement de la formation du montant de la formation (350€HT soit **420 €TTC par participant**) par virement
SAS FORMASCOPE CONSEIL
IBAN FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation.

Date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.
2. **Règlement de la formation** ; L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.
En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.
En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.
3. **Modalités de règlement** : La formation pourra s'effectuer soit par virement sur le compte ci-dessous.
SAS FORMASCOPE CONSEIL- IBAN : FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
4. **Report d'inscription** : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.
5. **Annulation d'inscription**: En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la classe virtuelle